## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION $3-2022\,/\,\mathrm{N}^{\circ}$ 5

**SEANCE du 5 AVRIL 2022** 

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES : Contre : 0 Pour : 14 Abstention : 0

Date de la convocation: 29/03/2022

L'an deux mil vingt-deux et le cinq avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

<u>Présents</u>: ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, DESPEYSSE Jocelyne, REBOUL Grégory, LAMBERT Daniel, ULIN Nicolas, MANENT Corinne

Absents excusés : VIAL Anne-Claire donne procuration à ANDEOL Hervé

**GUILLEMINOT Jean-Pierre** 

## Objet : Subventions aux associations – Année 2022

Suite aux demandes des différentes associations, le bureau propose à l'assemblée d'octroyer des subventions aux associations suivantes :

TONALITE PLURIELLE pour concert de poche 2021	700 €
AMICOLE	500 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200 €
BIBLIOTHEQUE LISEZ-MOI	200 €
CONCILIATEUR	7 €
COMITE DES FETES	1000 €
MEMOIRE DE LA DROME	100 €
SAUVEGARDE MONUMENTS ANCIENS	80 €
PREVENTION ROUTIERE	30 €
TOTAL	2 817 €

## LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- ACCEPTE d'octroyer le montant des subventions aux associations ci-dessus.
- **DIT** que la dépense sera prévue au BP 2022

Cette délibération retire et remplace la délibération n°1-2022/n°4 du 8 février 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus. Pour extrait conforme A St Gervais sur Roubion, le 07/04/2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la Publication le 07/04/2022 Et de la réception en Préfecture le 07/04/2022

Le Maire